

INTRODUCTION CONFERENCE DE PRESSE DU 23 NOVEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs les journalistes,

MISE AU POINT PRÉALABLE

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à vous repréciser, puisque cela semble nécessaire, que les associations et collectifs de riverains de carrières sont tous des collectifs citoyens, non partisans de quelconque mouvance politique.

Comprenez que c'est bien nous qui récupérons les soutiens nécessaires à l'aboutissement de notre combat contre ces carrières et non l'inverse.

S'agissant de l'association que je représente, voilà 4 ans que nous nous battons, 4 ans que notre parole est libre et que nous restons indépendant de toute mouvance politique. Si une personnalité ou parti politique déclare et peut nous soutenir, pourquoi devrions-nous refuser?

Ce n'est pas parce que nous acceptons ces soutiens partisans ou politiques que, pour notre part, nous partageons leurs opinions ou positions sur les autres sujets. Nous nous accordons sur un sujet, sur notre combat qui est l'opposition aux carrières. Le reste, est hors sujet.

Alors il serait bon de rester sur le bon débat et d'arrêter de faire des interprétations et amalgames douteux, voire mensonger, qui ne servent pas à éclairer l'opinion et fausse la problématique

CETTE MISE AU POINT ETANT FAITE, ENTRONS MAINTENANT DANS LE CŒUR DU DÉBAT.

Lors de la conférence de presse du 23 novembre dernier, les riverains de carrières que nous sommes vous avons renvoyés à la position de la SREPEN notamment, mais aussi et surtout à la présente conférence de presse pour les pistes envisageables pour une alternative à la partie en digues de la NRL, afin d'éviter l'ouverture des carrières dont les impacts cumulés concerneront tous les Réunionnais.

Il y a 4 ans déjà, nous, ici présents, alertions déjà les Réunionnais sur la problématique des matériaux, les retards prévisibles et les surcoûts y afférents. Pourtant, face à la communication rassurante de la Région, nous n'avons pas été écoutés.

Aujourd'hui, force est de constater que nous avons, malheureusement raison.

Mais que ce soit clair, il n'y a actuellement aucun recours suspensif à ce jour et les retards sur le chantier de la partie en digues sont uniquement dus aux procédures normales d'ouverture de carrières que la Région et les entreprises attributaires des marchés n'avaient manifestement pas anticipées.

Il est important de rappeler que la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la variante Digue+ Viaduc de la NRL est basée sur une étude d'impact qui a été totalement insuffisante puisque la réglementation impose que l'analyse de l'extraction et du transport des matériaux

nécessaires à l'ouvrage principal soit incluse dans cette étude d'impact d'origine, ce qui n'a pas été le cas !

Cette insuffisance a eu pour effet de nuire à l'information complète de la population lors de l'enquête sur l'utilité publique de cette variante avec digue et d'influencer la décision de l'autorité administrative en la conduisant à sous-estimer l'importance réelle et cumulée des conséquences du projet sur l'environnement, la santé etc.

Ainsi, l'étude d'impact présentée à l'appui du dossier d'enquête publique sur la DUP de la NRL (cf. Etude d'impact E3 : Présentation et justification du projet - version 5 révisée 30/06/11) indiquait que le besoin en matériaux pour le projet était de 10,01 millions m³ qui « *seront en effet prélevés dans les Espaces-Carières identifiés dans le schéma départemental des carrières.* », dont 7.8 millions de m³ de roches massives.

Or le tableau 3 intitulé « *Besoin et provenance des matériaux* » dans cette étude d'impact indiquait seulement un volume de roches massives de 2,7Mm³ à prélever sur :

- PANNE (1,2M m³),
- MAHAVAL (1,1M m³)
- RIVIERE DES REMPARTS (0,4M m³)

Donc au moment de la DUP, il manquait déjà 5,1 millions de m³ de roches massives par rapport au SDC de 2010 sur les 7,8 millions de m³ nécessaires au chantier. Et cela n'a semblé inquiéter aucun des ingénieurs et autres bureau d'études.

Pourtant, la Haute Autorité Environnementale désignée pour se prononcer sur la qualité de cette étude d'impact avait elle-même, dans son avis du 12 octobre 2011, relevé cette insuffisance et demandé au Maître d'Ouvrage "*d'inclure dans l'étude d'impact l'analyse de l'extraction et du transport des matériaux qui représentent une composante importante du projet*" ainsi que les "*engagements du Maître d'Ouvrage quant à la maîtrise de ces impacts de différentes natures, et au suivi de la remise en état des sites ayant servi de carrières*".

Mais la Région en a fait fi !

Savez-vous quelle a été la réponse de la Région à ces réserves?

Elle a simplement remis à une date ultérieure l'étude des impacts nés de l'ouverture de nouvelles carrières et de l'acheminement des matériaux.

Reconnaissant l'insuffisance de l'étude et sa totale imprévision, la REGION REUNION reporte « *l'analyse détaillée des impacts cumulés liés à (...) l'extraction et à l'approvisionnement des matériaux* » au moment où « *les informations nécessaires à cette évaluation seront disponibles, c'est-à-dire au stade des études de conception menées par le maître d'œuvre* ».

En dissociant la problématique des matériaux de la problématique de la construction de la Nouvelle Route du Littoral en digue, la REGION REUNION a, en quelque sorte, procédé à un découpage artificiel de l'opération et des procédures de consultation du public.

Depuis l'enquête publique de 2011 sur l'utilité publique de la NRL qui s'est déroulée uniquement à St-Denis et à la Possession, on a découvert, avec cette problématique des 5 nouvelles carrières à ouvrir, que nombre d'autres communes (dont les communes de St-Leu, Avirons, Etang Salé, St-Paul, St-André etc.) seront également directement impactées avec des carrières exclusivement dédiées à la NRL.

Si on devait appliquer aujourd'hui la théorie du bilan qui permet de déclarer un projet d'utilité publique, c'est à dire refaire aujourd'hui le bilan avantages/inconvénients pour cette partie en digues de la NRL, en consultant réellement toutes les communes directement impactées, en informant la population de tous les impacts cumulés (sanitaires, routiers, environnementaux etc.) de toutes ces nouvelles carrières, il n'est pas du tout certain qu'elle conserverait son utilité publique.

Comme le précisait la SREPEN, à l'image de ce qui a été fait sur Notre-Dame-des-Landes après la DUP, pour cette partie en digue de la NRL une nouvelle expertise s'impose face à tous ces nouveaux éléments impactant.

COMMENT SORTIR DE CETTE PROBLÉMATIQUE ?

C'est l'objet de la présente conférence dans laquelle

Les intervenants vous démontreront que des alternatives à cette partie en digues sont encore possibles, envisageables et crédibles à ce stade, afin de parvenir à une NRL qui satisfasse les intérêts majoritaires de l'ensemble des Réunionnais.